

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

HÔTEL DE VILLE  
PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
37500 CHINON  
TÉLÉPHONE 02 47 93 53 63

**Mesdames, Messieurs les  
commerçants**

**N° : 2024 / 058 / JLD / BB / EA**

**OBJET : Demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public**

Mesdames, Messieurs les commerçants,

Vous trouverez ci-joint la demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2024 à nous retourner au plus tard le 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Dans la continuité des mesures prises par le Conseil Municipal en 2023, les périodes restent inchangées :

- Période Basse : du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai
- Période Haute : du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre

Les trois zones d'attractivités par secteur sont elles aussi identiques (voir plan au dos du formulaire) et les tarifs pour l'année 2024 sont les suivants :

- Zone 1 : Période haute : 6.10 € le M<sup>2</sup> / Période basse : 2.20 € le M<sup>2</sup>
- Zone 2 : Période haute : 5.10 € le M<sup>2</sup> / Période basse : 1.85 € le M<sup>2</sup>
- Zone 3 : Période haute : 4.05 € le M<sup>2</sup> / Période basse : 1.65 € le M<sup>2</sup>

De plus, au vu du calendrier (week-end de pâques), vous aurez la possibilité de sortir vos terrasses, chevalets et autres dispositifs, dès **le Lundi 25 Mars 2024** sans coût supplémentaire au lieu du 1<sup>er</sup> Avril sur les périodes d'autorisation des extensions.

A réception de la demande, un arrêté municipal vous sera notifié avec les périodes choisies et le montant qui vous sera facturé.

Afin d'éviter tout désaccord, je vous demande d'être précis sur les périodes choisies et de joindre **IMPERATIVEMENT** le plan d'implantation de vos différents dispositifs ainsi que les surfaces.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les commerçants, en l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire,**

**Jean-Luc DUPONT**



Pour le Maire et par subdélégation,  
L'Adjoint au Maire  
Michel DAMMERY.